Date: 29.09.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 217'790 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 66865074
Coupure Page: 1/5

Les primes 2018 vont donner le vertige

Les Valaisans ont eu la confirmation que leurs primes d'assurance maladie allaient peser toujours plus lourdement sur leur budget. DR

ASSURANCE MALADIE

5,9% de hausse pour un assuré adulte; 7% d'augmentation pour un enfant: les primes d'assurance maladie vont plonger nombre de Valaisans dans de grandes difficultés en 2018.

PAR **PASCAL GUEX**@LENOUVELLISTE.CH

Date: 29.09.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 217'790 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 66865074
Coupure Page: 2/5

L'an prochain, un adulte valaisan déboursera en moyenne 418 francs par mois pour son assurance maladie obligatoire. Une augmentation de 5,9% par rapport aux primes 2017 mais qui reste légèrement inférieure à celle enregistrée l'an passé (+6,4%). La hausse est sensiblement supérieure à la moyenne nationale (18 francs d'augmentation ou 4%). En fait, dans tout le pays, seul le canton de Vaud connaît une croissance relative plus élevée.

LE DIAGNOSTIC

Premier constat: la différence entre les jeunes et les adultes a tendance à fondre. Mais les grands perdants de ces primes 2018 sont les enfants, avec une hausse de 7%. Comme il y a douze mois où l'explosion avait été plus forte encore (+7,4%).

La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten a bien sûr regretté de voir officialiser cette nouvelle hausse, même si la prime moyenne valaisanne reste intéressante en comparaison suisse. Le Valais pointe ainsi au douzième rang des cantons les plus avantageux et demeure le canton romand ayant les primes les plus basses, très loin de Genève et son plafond de 583 francs. «Mais l'écart avec nos voisins continue de s'amenuiser», avertit Victor Fournier, le chef du Service de la santé publique. En 2018, la prime valaisanne sera inférieure de 47 francs à la moyenne suisse fixée à 465 francs, contre 62 francs il y a cinq ans.

LES CAUSES

Hausse des coûts des médecins, des hôpitaux stationnaires, augmentation des prix des médicaments comme des charges des EMS, explosion des coûts des hôpitaux ambulatoires (+91% en dix ans): hier, la cheffe du Département de la santé a avancé plusieurs arguments pour expliquer la flambée des coûts à charge de l'assurance maladie (+36% entre 2007 et 2016). «Les dépenses liées à la prise en charge en cabinet médical ont par exemple fortement augmenté en Valais comme en Suisse durant les cinq dernières années.»

> **La maîtrise des dépenses de la santé doit être l'affaire de tous."**
>
> ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN
> CONSEILLÈRE D'ÉTAT

Comme notre canton connaît en plus une augmentation supérieure à la moyenne suisse des coûts liés à la prise en charge stationnaire et ambulatoire dans les hôpitaux, la situation n'a pu qu'empirer. «En plus, plusieurs caisses maladie doivent reconstituer leurs réserves, ce qui entraîne une hausse importante de leurs primes.»

DES REMEDES

La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten l'a martelé hier: «La maîtrise des dépenses de la santé doit être l'affaire de tous: assurés, professionnels de la santé, assureurs maladie et pouvoirs publics.» Le canton du Valais a ainsi exploré plusieurs pistes pour freiner l'augmentation de ces dépenses. «Nous avons notamment soutenu la révision de la tarification des prestations médicales ambulatoires (Tarmed) sous réserve de certaines adaptations en faveur d'une médecine de proximité qui ont été entendues par le Conseil fédéral.» Le Conseil d'Etat a également réintroduit un moratoire sur l'installation de nouveaux médecins en cabinet en 2016 tout en élaborant un projet de décret sur la régulation des équipements médicotechniques lourds. «Le décret, qui sera soumis au Parlement en décembre 2017, veut limiter l'installation de ces équipements dans les hôpitaux et en ambulatoire.» Le Conseil d'Etat va par ailleurs publier une liste d'une quinzaine d'interventions médicales (varices, cataracte, etc.) qui devront en principe être effectuées uniquement en ambulatoire (voir «Le Nouvelliste» du 22 septembre). Economie espérée: 1,5 million par an.

SUBSIDES A SOUCIS

Et encore une mauvaise nouvelle pour les faibles et moyens

Date: 29.09.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 217'790 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 66865074
Coupure Page: 3/5

revenus! «Les montants distribués aux assurés de condition économique modeste devront certainement être adaptés à la baisse», a d'ores et déjà averti Victor Fournier. L'enveloppe budgétaire retenue par le Conseil d'Etat pour financer les subsides de 2018 sera certes supérieure de 10 millions de francs à celle de 2017, mais «ces 180 millions ne permettront pas de compenser la totalité de l'augmentation des primes». Sur ce montant de 180 millions qui devra être encore accepté par le Grand Conseil, la participation cantonale approche les 70 millions, contre 110 millions à la Confédération. En 2013, l'Etat du Valais avait apporté 111 millions dans ce tronc commun, contre 86,5 millions à la Confédération. Cette année, près de 70 000 personnes ont pu toucher une réduction individuelle des primes. Combien seront-elles en 2018? Réponse en décembre prochain.

> **Ces 180 millions ne permettront pas de compenser l'augmentation des primes."**
>
> VICTOR FOURNIER
> CHEF DU SERVICE DE LA SANTÉ

En attendant, le Département de la santé recommande aux personnes concernées de comparer les primes. «En choisissant l'assureur maladie proposant la prime la plus basse, un assuré peut économiser jusqu'à 140 francs par mois.»

Des pistes pour faire diminuer la charge de vos primes

Augmenter la franchise. Si l'on est en santé et que l'on dispose du montant correspondant, il est intéressant d'opter pour une franchise plus élevée. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande à ceux qui décident d'augmenter leur franchise sans changer d'assureur d'en informer leur caisse à temps, au plus tard le 30 novembre.

Opter pour un modèle spécial d'assurance maladie. Le recours aux modèles des médecins de famille et des collectifs de médecins HMO – l'assuré renonce ainsi au libre choix du médecin ou de l'hôpital – peut permettre d'économiser entre 5 et 25% sur la prime. Attention tout de même: tous les généralistes ne sont pas présents sur les listes établies par les caisses maladie. Plusieurs caisses offrent en outre de nouveaux modèles d'assurance qui prévoient un entretien par téléphone avec le médecin-conseil de l'assureur avant chaque visite médicale.

Choisir une assurance avec bonus. Ce système permet de réduire les primes progressivement chaque année, pour autant que l'assuré ne transmette aucune demande de remboursement de prestations à son assureur maladie. Cette formule d'un durée minimale de cinq ans coûte certes 10% plus cher au départ. Mais au final, le rabais peut atteindre 50% sans pépin.

Pour les assurés désirant changer de caisse, rendez-vous sur notre site: lenouvelliste.ch

Date: 29.09.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 217'790 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 66865074
Coupure Page: 4/5

LES PRIMES 2018 DES PRINCIPALES CAISSES REPRÉSENTÉES DANS LE VALAIS ROMAND

Primes 2018 en francs, Région 1*, franchise minimum, y compris le risque accident

CAISSES MALADIE	ADULTES (dès 26 ans)	ÉVOLUTION 2017/2018
sodalis	380.90	17.80
Assura	388.70	25.10
Sanagate	392.00	17.00
Atupri	397.10	18.90
Sana24	402.70	17.40
Provita	406.80	6.90
KPT / CPT	415.00	10.00
ÖKK	415.00	8.00
Concordia	416.40	4.90
Sanitas	420.70	-5.60
Arcosana	422.00	7.00
Galenos	426.00	32.00
Progrès	427.00	13.00
AMB	437.00	65.00
Vivacare	439.40	4.40
Easy Sana	439.70	37.70
Philos	440.40	38.40
CMVEO	441.00	43.00
Helsana	447.00	17.00
Agrisano	448.70	-2.30
CSS	450.00	19.00
EGK	452.30	2.30
Moove Sympany	455.00	9.00
Mutuelle Assurances	457.50	42.50
Supra	457.70	-2.30
Compact	460.20	49.70
Avenir	464.20	41.20
Vivao sympany	478.00	14.00
Kolping	479.00	14.50
Intras	481.00	21.00
Swica	505.90	0.00
Visana	523.40	15.00

CAISSES MALADIE	JEUNES (19 à 25 ans)	ÉVOLUTION 2017/2018
sodalis	339.00	21.70
Provita	358.00	6.00
Atupri	377.30	18.00
Sanitas	378.70	-5.00
KPT / CPT	383.90	9.20
Progrès	384.30	11.70
Assura	388.70	25.10
Sanagate	392.00	17.00
Concordia	395.60	12.90
CMVEO	396.90	38.70
AMB	402.10	59.80
Helsana	402.30	15.30
Sana24	402.70	17.40
Galenos	403.00	30.00
Easy Sana	413.40	35.50
CSS	414.00	17.50
Philos	414.00	36.10
ÖKK	415.00	8.00
Vivacare	417.50	4.20
Agrisano	421.80	-2.10
Arcosana	422.00	7.00
Mutuelle Assurances	430.10	40.00
Moove Sympany	432.30	8.60
Avenir	436.40	38.70
Vivao sympany	442.20	13.00
Intras	442.50	19.30
Swica	445.20	0.00
EGK	452.30	2.30
Kolping	455.10	13.80
Supra	457.70	-2.30
Compact	460.20	49.70
Visana	460.60	13.20

CAISSES MALADIE	ENFANTS (0 à 18 ans)	ÉVOLUTION 2017/2018
Sanagate	86.20	3.70
KPT / CPT	87.00	0.00
sodalis	88.10	4.20
Assura	89.50	5.80
Provita	89.50	1.50
EGK	91.90	1.40
Arcosana	92.80	1.50
Agrisano	98.70	-0.50
AMB	99.00	13.00
CSS	99.00	4.20
Concordia	100.30	8.20
Sana24	101.00	4.40
CMVEO	102.00	12.00
Atupri	103.30	4.90
ÖKK	103.80	2.00
Sanitas	105.20	-1.40
Intras	105.80	4.60
Galenos	106.00	8.00
Philos	106.60	10.60
Easy Sana	106.70	10.70
Progrès	106.70	3.20
Mutuelle Assurances	106.90	10.90
Avenir	107.60	11.60
Vivacare	110.20	1.20
Helsana	111.70	4.20
Kolping	112.10	3.40
Supra	112.50	9.50
Compact	115.10	12.40
Vivao sympany	119.50	3.50
Visana	120.70	3.50
Swica	121.50	0.00
Moove Sympany	127.40	2.50

**La région 1 (la plus chère) comprend presque toutes les communes du Valais romand.*
**La région 2 (la moins chère) comprend toutes les communes du Haut-Valais, ainsi que certaines communes du district de Sierre (Anniviers et Venthône) et certaines communes du district d'Hérens (Evolène, Hérémence, Saint-Martin, Vex et Mont-Noble).*

Date: 29.09.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 217'790 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 66865074
Coupure Page: 5/5

3 QUESTIONS À...

PAUL RABAGLIA
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE MUTUEL

«Les assureurs ne gagnent rien sur le dos des assurés...»

Pourquoi le Groupe Mutuel a-t-il augmenté les primes de ses caisses dans une proportion supérieure à la moyenne?

Les primes n'ont pas couvert les coûts ces deux dernières années. Et nous avons dû puiser dans nos réserves. Nous devons corriger le tir et aussi remettre les réserves de certaines de nos caisses aux seuils légaux de 100%. Ce taux de solvabilité est une exigence imposée par l'OFSP.

Que répondez-vous à ceux qui estiment que les assureurs ont tout à gagner de ces hausses à répétition?

Que les assureurs ne gagnent rien sur le dos des assurés. La LAMal est très claire sur le sujet: les primes sont là pour couvrir les coûts de la santé. Tous les assureurs, selon la loi, ne doivent pas réaliser de bénéfices sur l'assurance obligatoire des soins. Il nous est impossible de gagner de l'argent de la sorte. Donc, non, nous n'avons rien à gagner de ces hausses à répétition.

Craignez-vous que cette nouvelle hausse incite un plus grand nombre d'assurés à changer de caisse?

Oui, c'est évident. La charge qui pèse sur les épaules des assurés devient écrasante. Nous en avons conscience au Groupe Mutuel. Et nous allons tout mettre en œuvre pour proposer les solutions les moins onéreuses possible à nos assurés, soit par le biais d'une augmentation de la franchise, soit par le biais de modèles plus restrictifs en matière d'offre.